

## EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'OCCUPATION DES ESPACES VERTS DANS L'ARRONDISSEMENT N°6 DE LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU

**Seydou SERE**

Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso  
Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Milieux et Territoires (LERMIT),  
Espace et Société (ESO)  
[seresydney@gmail.com](mailto:seresydney@gmail.com)

&

**Houd KANAZOE**

Université Virtuelle du Burkina Faso  
Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES)  
[houdkanazoe@yahoo.fr](mailto:houdkanazoe@yahoo.fr)

&

**Yaya TRAORE**

Conseiller en aménagement du territoire et développement local  
Direction Générale des Impôts (DGI), Burkina Faso  
[yadesonde@yahoo.fr](mailto:yadesonde@yahoo.fr)

**Résumé :** La ville de Ouagadougou connaît une croissance démographique et spatiale rapide. Cette croissance soutenue a des impacts sur l'aménagement de la ville. En effet, de nombreux espaces verts de la ville ne sont pas aménagés. Leurs occupations spontanées et illégales dans la ville constituent un problème pour les collectivités territoriales, en particulier les arrondissements de la commune de Ouagadougou. L'objectif de cet article est d'analyser les effets socio-économiques et environnementaux de l'usage et la destination des espaces verts dans l'arrondissement 6 de la Commune de Ouagadougou. La méthodologie utilisée repose d'abord sur une recherche documentaire à la fois scientifique et institutionnelle. Ensuite, une enquête par entretien auprès des acteurs de l'administration, des collectivités et des riverains a été menée entre 2020 et 2022. Ces entretiens ont été suivis d'observations sur le terrain à l'aide d'appareils photographiques et de GPS (Global Positioning System). Les résultats relèvent que l'arrondissement compte 94 espaces verts. Plusieurs espaces verts sont occupés par des lieux de cultes, des activités diverses, ou sont devenus des décharges d'ordures. Ainsi, plusieurs acteurs occupent ces espaces verts sans documents officiels. Cependant, les espaces verts procurent des revenus à la collectivité à travers la collecte de taxes.

**Mots clés :** Espace vert, urbanisation, aménagement, urbain, Ouagadougou

## SOCIO-ECONOMIC AND ENVIRONMENTAL EFFECTS OF THE OCCUPATION OF GREEN SPACES IN DISTRICT NO. 6 OF THE MUNICIPALITY OF OUAGADOUGOU

**Abstract :** The city of Ouagadougou is experiencing rapid demographic and spatial growth. This sustained growth is having an impact on the city's development. Many of the city's green spaces are undeveloped. Their spontaneous and illegal occupation in the city is a problem for local authorities, particularly the arrondissements of the Ouagadougou commune. The aim of this article is to analyze and demonstrate the use and destination of green spaces in arrondissement 6 of the Ouagadougou Commune. The aim is to study the various socio-economic and environmental implications. The objective of this article is to analyze the socio-economic and environmental effects of the use and destination of green spaces in the arrondissement 6 of the Municipality of Ouagadougou. The

methodology used is based firstly on both scientific and institutional documentary research. Subsequently, interviews were conducted with stakeholders from the administration, local authorities, and residents between 2020 and 2022. These interviews were followed by on-site observations using photographic equipment and GPS (Global Positioning System). The results show that the arrondissement 6 has 94 green spaces. Many green spaces are occupied by places of worship, various activities, or have become garbage dumps. As a result, many actors occupy these green spaces without official documentation. However, green spaces generate income for local authorities through the collection of taxes.

**Keywords:** Green space, urbanization, urban planning, Ouagadougou

## Introduction

L'urbanisation rapide et la croissance démographique posent des défis majeurs aux villes contemporaines, dont Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Au cœur de ces enjeux socio-environnementaux se trouve la question cruciale de l'aménagement du territoire et de l'utilisation du foncier. Malgré les flux migratoires importants en milieu rural, l'exode rural vers les villes, en particulier vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, perdure en raison des difficultés de vie dans les zones rurales (D. Ouédraogo et V. Piché 2008 ; F. Boyer, 2010 ; S. Séré, 2021). Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), en 2014, la population urbaine mondiale atteint 54%, soulignant les inquiétudes quant à l'adéquation des infrastructures avec la demande croissante en logements, équipements et emplois. Face à l'expansion continue des zones urbaines pour accueillir une population en augmentation constante, la question des espaces verts émerge comme une préoccupation majeure, s'inscrivant au carrefour des intérêts des décideurs et des habitants, en particulier dans le contexte du développement durable.

En 2009, Ouagadougou connaît un nouveau découpage administratif avec 12 arrondissements et 55 secteurs, fondé sur des critères de densité urbaine et le souhait de rapprocher les services municipaux des populations (A. Soma, 2015). Cependant, malgré les efforts pour encourager les aménagements paysagers, l'expansion urbaine incontrôlée persiste, portant atteinte au couvert végétal et aux espaces verts. En 2010, la commune de Ouagadougou recense 1 071 espaces verts dans la ville, mais de nombreux d'entre eux ont été illégalement occupés ou transformés. Pour A. Choplin (2009, p.12) « *la pression démographique entraîne une occupation anarchique des sols et une réduction de la superficie des espaces verts* ». Les espaces verts, jouant le rôle de poumons verts de la cité, sont d'une importance capitale pour les milieux urbains. Selon A. K. Adra (2010, p.2) « *Les espaces verts sont un lieu de vie, un lieu de rassemblement pour les communautés et un endroit pour pratiquer des activités de plein air* ». Au-delà de leur fonction de détente et de loisirs, ils sont essentiels pour maintenir l'équilibre écologique, la qualité de l'air et la préservation de la biodiversité. Ils contribuent activement à façonner un environnement de vie agréable, favorisant le bien-être physique et mental de la population. Néanmoins, l'accès à des espaces verts de qualité devient de plus en plus limité, en particulier dans des zones urbaines comme l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou.

Effectivement, l'arrondissement n°6 de Ouagadougou fait face à une croissance démographique soutenue et à une urbanisation accélérée, intensifiant la pression sur

les rares espaces verts disponibles. Cette situation soulève un problème crucial : le déficit d'espaces verts adéquats pour répondre aux besoins de la population. Les espaces verts, en tant que ressources rares et précieuses, se retrouvent confrontés à une utilisation inappropriée, à une occupation anarchique et à des changements d'affectation, entravant leur contribution au bien-être collectif.

Face à cette réalité, cette étude a pour objectif d'analyser les effets de l'urbanisation sur les espaces verts dans l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou. Plus spécifiquement, il s'agit d'explorer les différentes dimensions de l'urbanisation sur les espaces verts, d'identifier les causes et les conséquences ainsi que les usages et les destinations de ces espaces verts dans l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou.

Pour atteindre cet objectif, cet article est structuré autour de la présentation de la zone d'étude, de la méthodologie et des résultats et de la discussion.

## **1. Présentation de la zone d'étude**

### ***1.1. Situation géographique et découpage administratif de l'arrondissement n°6***

Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, est l'agglomération la plus importante du pays. Il est en même temps du Chef-lieu de la province du Kadiogo et de la région du Centre qui est constituée d'une seule province. Elle est subdivisée en une commune urbaine à statut particulier, la commune de Ouagadougou et en six communes rurales que sont Komki-Ipala, Komsilga, Koubri, Saaba, Tanghin Dassouri et Pabré. La commune de Ouagadougou est à son tour subdivisée en 12 arrondissements et 55 secteurs. L'arrondissement n°6, ancré au cœur de la capitale, se présente comme un point stratégique dans le panorama urbain en perpétuelle évolution. Avec une étendue de 27,8 km<sup>2</sup>, il s'inscrit dans la commune de Ouagadougou, faisant partie de la province du Kadiogo, dans la Région du Centre. Ses limites géographiques s'étendent entre les longitudes 1°36'17" et 1°31'34" Ouest, ainsi qu'entre les latitudes 12°21'05" et 12°17'56" Nord. Ses contours sont précisément délimités :

- au nord par la place Mogho-Naaba-Wobgho (ex-rond-point de la Patte d'Oie) et les boulevards Tânsoba Zoobdo, Tânsoba Benda, Tânsoba Polle ;
- au sud par la bande verte ;
- à l'est par le boulevard France-Afrique et la Route Nationale n°6 ;
- à l'ouest par l'avenue Boulmiougou et la Route nationale n°1.

Ce territoire se compose de trois quartiers distincts : Cissin, Kouritenga et Pissy, et englobe également cinq secteurs spécifiques, à savoir les secteurs 25 ; 26 ; 27 ; 28 et 29 (carte n°1).

Carte 1 : Localisation de l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou



## 1.2. Croissance démographique et spatiale

L'arrondissement n°6 se distingue par une croissance démographique soutenue et une urbanisation accélérée. Cette urbanisation rapide, combinée à l'afflux de populations rurales en quête de meilleures opportunités, a engendré des enjeux complexes en matière de logements, d'infrastructures et d'espaces verts. Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), l'arrondissement n°6 comptait 222 854 habitants, en 2020. Au vu de la croissance rapide de la population de Ouagadougou qui a un taux de l'ordre de 7,6% par an, l'effectif de la population de l'arrondissement est d'environ 305 706 habitants en 2023 avec une densité de 10 996 habitants au km<sup>2</sup>. La répartition de la population de 2020 par secteur est présentée dans le tableau n°1.

Tableau 1 : Population de l'arrondissement n°6 par secteur en 2020

Secteur	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population	Densité (hbts/km <sup>2</sup> )
25	4,3	41 436	9 201
26	4,6	39 231	9 224
27	6,5	49 505	6 666
28	5,6	46 841	5 572
29	6,8	45 841	5 950
<b>Total</b>	<b>27,8</b>	<b>222 854</b>	<b>7 086</b>

Source : INSD, 2020

Les données collectées et traitées ont permis d'aboutir à des résultats qui ont fait l'objet d'une discussion.

## 2. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour cette étude suit un cheminement en plusieurs étapes. Elle débute par une recherche documentaire qui vise à obtenir des informations générales sur les espaces verts au sein de l'arrondissement n°6.

Afin d'analyser les défis, les enjeux et les aspirations liés aux espaces verts, des entretiens directs ont été menés avec 11 acteurs impliqués dans la gestion des espaces verts de la ville de Ouagadougou. Parmi ces acteurs, des représentants des administrations publiques, tels que le Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement ainsi que le Ministère de l'Urbanisme, ont été sollicités. Des acteurs des collectivités territoriales, dont un conseiller de l'arrondissement n°6, a également participé aux entretiens. Par ailleurs, un occupant d'un espace vert ainsi que cinq usagers et habitants de l'arrondissement n°6 ont été interviewés. Pour faciliter l'analyse, les informations recueillies ont été consignées de manière structurée dans une matrice de variables, établissant ainsi une base solide pour l'analyse ultérieure.

Des données secondaires ont été également collectées auprès des instances responsables de la gestion des espaces verts. Ces données ont été utilisées pour élaborer des tableaux, graphiques et cartes, offrant une représentation visuelle des informations recueillies.

Grâce à cette méthodologie, cette étude apporte une compréhension approfondie des problèmes associés aux espaces verts dans l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou. Cette approche permet d'intégrer les perspectives et les expériences variées des différents acteurs impliqués, contribuant ainsi à une analyse nuancée et complète de la situation.

## 3. Résultats

Les résultats obtenus dans cette étude sont structurés autour de plusieurs points. Il s'agit de la répartition des espaces verts par secteur dans l'arrondissement, les occupations qui en sont faites et les différentes implications sur le plan environnemental et économiques pour la collectivité.

### 3.1. Répartition des espaces verts par secteur

Le terme « espace vert » est utilisé pour la première fois dans la loi d'orientation foncière française de 1967 (art : 1) qui le définit comme « une surface réservée aux parcs et aux jardins dans la zone urbaine ». Ainsi, selon cette loi foncière française, les espaces verts peuvent être caractérisés comme des terrains prévus par les plans de lotissement et destinés à reverdir l'espace urbain pour une vie agréable dans la cité.

En tant que zone urbaine en pleine expansion, l'arrondissement n°6 occupe une position centrale dans la problématique des espaces verts à Ouagadougou. Sa croissance rapide exerce une pression considérable sur les rares espaces verts disponibles, renforçant ainsi le besoin crucial d'une gestion efficace et durable de ces précieuses ressources. En conséquence, l'arrondissement n°6 est devenu un terrain d'étude privilégié pour examiner de près l'impact de l'urbanisation sur les espaces verts et pour proposer des solutions innovantes et adaptées.

Le tableau ci-dessous donne la répartition géographique et le nombre d'espace vert dans la zone d'étude.

**Tableau 2 : Répartition des espaces verts de l'arrondissement n°6 par secteur**

Secteurs	Espaces verts	Superficie (km <sup>2</sup> )	Superficie (%)	EV <sup>1</sup> (%)
25	14	4,3	15,47	14,89
26	9	4,6	16,63	9,57
27	34	6,5	23,39	36,17
28	22	5,6	20,18	23,40
29	15	6,8	24,32	15,96
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>27,8</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

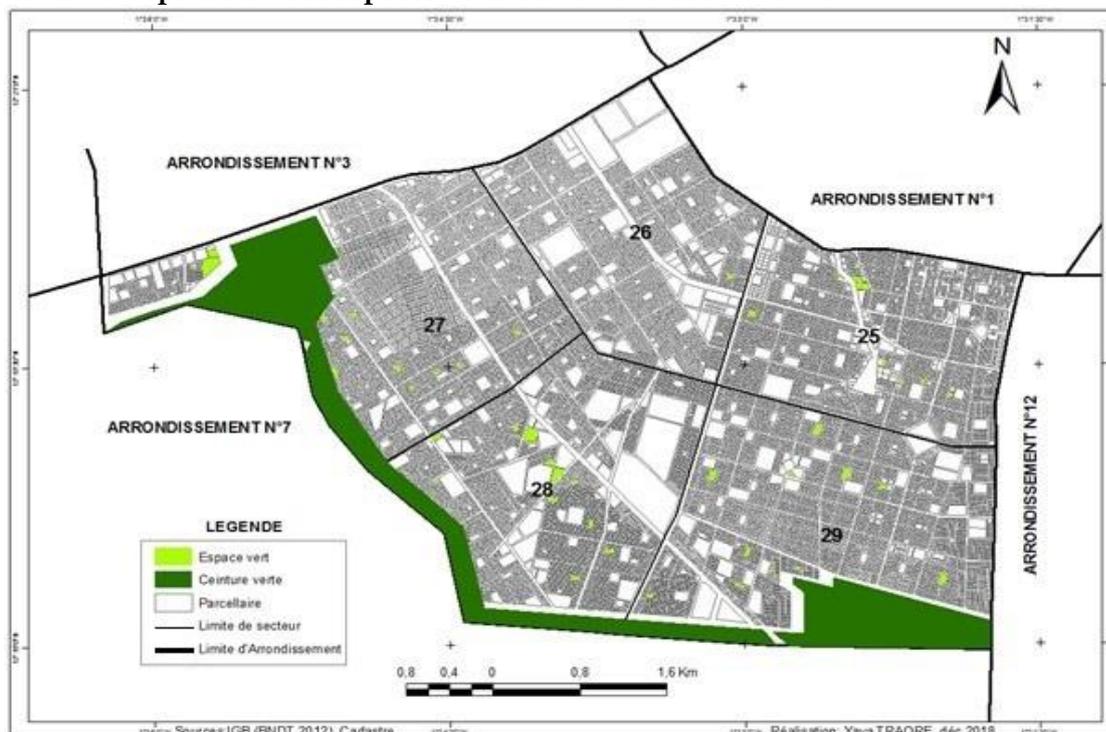
Source : Mairie de l'arrondissement n°6, 2022

Les espaces verts de l'arrondissement n°6 sont inégalement répartis sur le territoire de l'arrondissement. En effet, l'arrondissement n°6 de Ouagadougou avec une superficie de 27,8 km<sup>2</sup>, enregistre un total de 94 espaces verts. Le secteur n°25 qui a une superficie de 4,3 km<sup>2</sup> soit 15,47% du territoire de l'arrondissement compte 14 EV qui représentent 14,89% de l'arrondissement. Le secteur n°26 a une superficie de 4,6 km<sup>2</sup>, soit 16,63% de la superficie de l'arrondissement, a le plus petit nombre d'espaces verts (09) avec 9,57%. Le secteur n°27 qui a une aire de 6,5 km<sup>2</sup> représentant 23,39% est le deuxième plus grand secteur qui compte le plus grand nombre d'espaces verts soit 34 avec un pourcentage de 36,17. Le secteur 28 quant à lui, a 5,6 km<sup>2</sup> soit 20,18% de l'arrondissement occupe le deuxième rang en termes d'espaces verts avec 22, soit 23,40% du total de l'arrondissement.

Le secteur n°29, le plus vaste avec une superficie de 6,8 km<sup>2</sup>, représente 24,32% de la superficie totale de l'arrondissement. Cependant, il ne compte que 15 espaces verts, ce qui équivaut à 15,96% de l'ensemble des espaces verts de l'arrondissement.

La carte 2 présente la répartition spatiale de quelques espaces verts identifiés sur le plan cadastral de l'arrondissement n°6.

**Carte 2 : Répartition des espaces verts de l'arrondissement n°6**



<sup>1</sup> Espaces verts

### **3.2. Accessibilité des espaces verts**

La forte demande de terrains pour le développement urbain engendre des problèmes de spéculation foncière, où les prix augmentent et les terrains potentiellement destinés aux espaces verts sont acquis en prévision de gains financiers futurs. Cette pratique de spéculation limite l'utilisation de ces terrains à des fins récréatives ou environnementales, compromettant ainsi leur valeur pour la communauté.

La loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012, portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso joue un rôle crucial dans la régulation de l'affectation et de l'utilisation des terres urbaines et rurales du domaine privé immobilier des collectivités territoriales. Cette loi établit un cadre légal pour la cession de terres non affectées conformément aux dispositions en vigueur. L'article 157 de cette loi énonce que les terres urbaines non affectées peuvent être cédées pour divers usages, y compris la création d'espaces verts. De plus, l'article 158 souligne que les bénéficiaires de ces terres doivent les occuper ou les exploiter en respectant leur destination prévue et les conditions spécifiques qui y sont associées.

Ainsi, la création et l'attribution des espaces verts dans l'arrondissement n°6 sont régies par un processus formalisé en accord avec cette législation. Pour occuper un espace vert dans cet arrondissement, un dossier de demande doit être soigneusement constitué, comprenant des éléments essentiels tels qu'une demande manuscrite timbrée adressée au maire, des pièces d'identification, des documents de résidence, des extraits cadastraux, des plans d'aménagement, des plans de construction et des devis descriptifs et estimatifs. Cette procédure formelle et réglementée reflète l'importance accordée à une gestion appropriée des espaces verts dans l'arrondissement n°6.

Ces dispositions légales ont des répercussions significatives sur la vie des populations locales étant donné les rôles variés et les fonctions cruciales des espaces verts dans cette zone. Elles contribuent à garantir que l'expansion urbaine ne se fait pas au détriment de ces précieuses ressources vertes, mais plutôt dans le respect d'une utilisation équilibrée et durable du foncier urbain.

### **3.3. Occupation illégale des espaces verts dans l'arrondissement n°6**

L'occupation illégale des espaces verts dans l'arrondissement n°6 est un problème préoccupant. Près de la moitié de ces espaces sont actuellement occupés illégalement, souvent transformés en lieux de culte, garages, maquis voire en dépotoirs (voir planche photographique 1). Les occupants manquent de documents légaux pour justifier leur présence, preuve que ces occupations sont surtout spontanées.

Les entretiens et les données collectées auprès de la mairie révèlent que cette occupation illégale est due à plusieurs facteurs. D'une part, le vide laissé par l'absence de projets et de contrôle par la mairie attire les activités économiques informelles. D'autre part, un manque de sensibilisation et de connaissance de la réglementation en matière d'occupation des espaces verts pousse certaines personnes à occuper ces espaces sans respecter les procédures légales.

La situation est complexe, avec une responsabilité partagée entre les autorités locales et la population. Les services administratifs impliqués dans la gestion des espaces verts reconnaissent le manque de vigilance et d'incivisme. En l'absence de suivi et

d'entretien, ces espaces deviennent des dépotoirs, encourageant davantage d'occupations illégales.

**Planche photographique 1 : Occupation d'espace vert par un garage et des ordures dans l'arrondissement**



Source : S. SERE, 2022

Les photos ci-dessus montrent l'occupation anarchique d'un espace vert par un garage (gauche) et un dépotoir d'ordure (droite), sans autorisation. Les espaces verts qui ne sont ni aménagés ni illégalement occupés sont transformés en dépotoirs d'ordures. Quels peuvent être les effets environnementaux ?

### **3.4. Effets socio-environnementaux**

Les espaces verts ont un rôle crucial dans la création d'une image qualitative de la ville et dans l'amélioration de la vie urbaine. Ils améliorent la perception des citoyens envers leur environnement et rendent la ville attrayante pour les visiteurs. Les parcs urbains et les jardins publics connectent les espaces de la ville, favorisant ainsi la connectivité entre les quartiers (J. Emond, 2017). Mais lorsqu'ils deviennent des dépotoirs comme c'est le cas de certains espaces verts de l'arrondissement 6, il va sans dire que cela provoque des inconforts avec les odeurs, mais aussi présente un risque sanitaire pour les riverains.

Ces espaces verts offrent également des opportunités d'emploi et de revenus. Grâce aux autorisations d'occupation du domaine public délivrées par l'arrondissement n°6, des individus ou des entités gèrent des espaces verts et y mènent des activités commerciales. Cette approche génère des emplois permanents, impliquant des rôles tels que caissiers, serveuses et femmes de ménage

Les entretiens montrent que ces emplois sont nombreux, contribuant ainsi à l'emploi des jeunes. Un gérant d'espace vert a confirmé qu'il emploie 12 personnes, et cette observation se répète sur d'autres sites. En moyenne, les activités économiques qui se déroulent sur ces espaces verts sont créatrices de 5 emplois, selon nos observations effectuées dans l'arrondissement. En résumé, ces espaces verts jouent un rôle important dans la création d'emplois pour les jeunes de la commune de Ouagadougou, contribuant ainsi à la réduction du chômage dans cet arrondissement.

### **3.5. Effets socio-économiques**

Le contrat de louage implique qu'une personne s'engage à céder à une autre (physique ou morale) la jouissance d'un bien pour une durée déterminée ou à effectuer une tâche spécifique. Les frais de location varient entre 15 000 et 25 000 francs CFA, d'après les indications de la Direction générale des Recettes (DGR) de la commune de Ouagadougou. En moyenne, le tarif est estimé à 20 000 FCFA. Toutefois, la location

n'est pas le seul coût supporté par les exploitants des espaces verts. Dans le cas de l'arrondissement n°6, qui compte 94 espaces verts avec un loyer moyen de 20 000 F CFA, la contribution totale serait de 1 880 000 francs CFA, même si ces espaces ne représentent que 45,62% de la superficie totale. Il convient également de considérer la contribution des micro-entreprises, précédemment connue sous le nom de Contribution du secteur informel (CSI). Cette contribution est un impôt payé par les micro-entreprises pour le compte des collectivités territoriales. Elle s'applique aux contribuables exerçant des activités indépendantes dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à quinze millions (15 000 000) de francs CFA. Le recouvrement de cet impôt est effectué par le service des recettes de la trésorerie régionale du Centre au nom de l'État. Ensuite, une déduction proportionnelle aux ressources collectées est reversée à la commune de Ouagadougou sous forme de subvention.

#### 4. Discussion

La problématique des espaces verts dans l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou révèle des enjeux complexes liés à l'urbanisation rapide et à la croissance démographique. En outre, le sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 précisait que « *la concentration d'activités humaines augmente l'exposition des biens et populations aux risques naturels et technologiques, aux crises environnementales chroniques, et sanitaires (pollution de l'air, insalubrité, pénurie d'accès à l'eau potable...)* ». En effet l'utilisation rationnelle des terres fait défaut et l'espace se fragmente. Cette réalité met en évidence la nécessité d'examiner attentivement les divers facteurs qui contribuent à cette problématique, notamment l'accessibilité restreinte des espaces verts, leur occupation illicite, ainsi que leurs impacts socio-environnementaux et économiques.

L'accessibilité limitée des espaces verts résulte en partie de la spéculation foncière et d'un manque de planification urbaine adéquate. Comme l'a souligné (Y. Traoré, 2019, p.4) « *La ville de Ouagadougou est en train de perdre ses espaces verts, qui sont remplacés par des constructions* ». Cette perte progressive d'espaces verts au profit de projets de construction démontre la nécessité d'une réglementation et d'une planification urbaine rigoureuses pour préserver ces précieuses zones de détente et de bien-être. (A. J. Tondé, 1994, p.32) ajoute que « *la spéculation foncière peut avoir des conséquences négatives sur les espaces verts, car elle peut entraîner la conversion de ces espaces en terrains constructibles* ». Ce fait est également corroboré par M. Zongo (2008, p.5) « *la spéculation foncière est un défi pour les espaces verts dans un contexte de croissance urbaine rapide* ». Par conséquent la pression croissante sur les terres agricoles et l'expansion urbaine contribuent à réduire la superficie des espaces verts. Les investisseurs qui cherchent à faire de la spéculation foncière achètent des terres qu'ils revendent ensuite avec profit sous forme de lotissements, mettant ainsi en danger les espaces verts en périphérie de la ville. S. Séré (2020, p.22) souligne que « *La spéculation foncière affecte négativement l'accès des ménages pauvres au foncier et aux logements, mais aussi les investissements publics dans les infrastructures et les services de base* ».

La croissance démographique rapide accentue la pression sur ces espaces verts, amplifiant ainsi le défi de leur occupation illégale. Comme mentionné dans l'étude menée par (Y. Traoré, 2019, p. 44) « *Ainsi, les espaces verts, leurs occupations spontanées et illégales dans la ville constituent un problème pour les collectivités territoriales en particulier les arrondissements de la commune de Ouagadougou* ». Ces occupations non autorisées

transforment ces espaces en lieux d'activités informelles, compromettant la biodiversité et l'équilibre écologique de la région. Pour lutter contre ce problème, une meilleure sensibilisation à la réglementation et une surveillance accrue de la part des autorités locales sont essentielles. Selon D. Ouédraogo et V. Piché (2008, p.2) « *La migration crée des pressions importantes sur les villes en termes de logement, d'infrastructures, de services sociaux, de marché du travail et de l'environnement* ». Cette dynamique met en évidence l'impact significatif que la migration a sur les villes et les défis auxquels elles sont confrontées pour répondre à ces pressions. Pour A. Prat (1996, p.7) « *L'excessive consommation d'espace rend problématique la gestion de la ville en limitant gravement les possibilités futures d'aménagement, déjà hypothéquées par les faibles ressources dont dispose la capitale* ».

Les impacts socio-environnementaux et socio-économiques des espaces verts sont considérables et reconnus, comme l'a relevé J. Chevalier (2010, p.19) lorsqu'il affirme que "L'expansion urbaine peut réduire la disponibilité des espaces verts en limitant leur superficie et leur qualité." En effet Les dimensions spatiales de ces enjeux sont associées aux caractéristiques des dynamiques démographiques ainsi qu'à la manière de répondre aux besoins en logements, en infrastructures économiques, de circulation, de récréation autant qu'aux besoins de nature. Selon le rapport général de l'Assemblée Nationale, 2016, p. 60) « *L'extension de la ville se fait souvent au détriment des espaces verts qui disparaissent progressivement, malgré leur rôle important dans la régulation du climat et la qualité de vie des habitants* ». L'expansion urbaine entraîne la destruction d'habitats naturels, entraînant une perte de biodiversité. Les espaces verts offrent des lieux de détente, de loisirs et de rassemblement pour les citoyens. Leur perte peut avoir un impact sur la qualité de vie des habitants, réduisant les opportunités de se connecter avec la nature, de se détendre et de s'engager dans des activités physiques. Un accès limité aux espaces verts contribue à des problèmes de santé tels que le stress, la sédentarité et l'obésité. Les espaces verts offrent un environnement propice à l'exercice physique et à la relaxation ; ce qui peut avoir des effets positifs sur la santé mentale et physique. C'est dans cette veine et pour aller plus loin que J. A. Tonde (1994, p.44) affirme que « *A travers leurs impacts sur le milieu urbain, il faut remarquer que les espaces verts sont très importants pour l'épanouissement de la population. Ils sont également source d'emplois et de revenus pour bon nombre de personnes* ». G. Ouédraogo et al., (2008, p.18) ont également soutenu que "les espaces de verdure s'accompagnent d'une multitude de bienfaits pour les populations citadines, pour le développement durable et pour l'économie locale" Ces espaces ne sont pas uniquement des lieux de détente, mais ils contribuent également à l'économie locale grâce aux activités commerciales qu'ils abritent. Les espaces verts favorisent la création d'emplois dans divers secteurs au Burkina Faso, notamment l'agriculture, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les transports, la gestion des déchets et la construction (G. Ouédraogo et al., 2008).

L'usage des espaces verts dans l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou révèle des enjeux complexes et cruciaux pour la planification urbaine et le bien-être des citoyens. Une approche équilibrée, impliquant une réglementation solide, une planification urbaine attentive et une sensibilisation accrue, est nécessaire pour préserver ces espaces verts précieux tout en répondant aux besoins de développement de la ville en croissance rapide.

## Conclusion

En somme, l'arrondissement n°6 de la commune de Ouagadougou fait face à une problématique complexe liée à la gestion des espaces verts dans un contexte de croissance urbaine soutenue. Cette étude a permis de mettre en évidence les multiples facettes de cette problématique, allant de l'accessibilité limitée et de l'occupation illégale des espaces verts à leurs impacts socio-environnementaux économiques. Face à ces défis, il est essentiel de mettre en œuvre des stratégies et des politiques intégrées pour garantir une utilisation équilibrée et durable de ces précieuses ressources. Enfin, l'étude met en exergue l'urgence d'une vision à long terme pour l'aménagement urbain et la préservation de l'environnement. En créant un équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces verts, l'arrondissement n°6 peut servir de modèle pour d'autres zones urbaines confrontées à des défis similaires. En misant sur une approche durable, nous pouvons envisager un avenir où les espaces verts jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie des citoyens et dans la préservation de la biodiversité, contribuant ainsi à une ville plus harmonieuse et résiliente.

## Références bibliographiques

- ASSEMBLEE NATIONALE, 2016, Commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain au Burkina Faso, rapport générale, 158 p.
- BOYER Florence, 2010, Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? *Revue Tiers-Monde*, 201, 47-64.
- ADRA Ali Khodja, 2010, Aménagement urbain : la problématique de l'espace vert public dans la ville de Constantine, Université Mentouri Constantine, 10 p.
- CHEVALIER Jacques, 2010, Les réponses à la problématique de l'étalement urbain en Amérique du Nord : Contradictions, incertitudes, renouvellement des questions, 29 p.
- CHOPLIN Armelle, 2009, Répondre au défi de l'habitat social dans les villes du Sud. L'exemple du programme Twize en Mauritanie. Coll. Études et Travaux, série en ligne n°23, Éditions du Gret, [www.gret.org](http://www.gret.org), 121 p.
- COMMUNE DE OUAGADOUGOU, 2011, Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Ouagadougou, Rapport provisoire, 82 p.
- Décret 98-321 du 28 juillet 1998 portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso.
- EMOND Julie, 2017. Les espaces verts urbains et leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de La Petite-Patrie. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en géographie, 223 p.
- Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et ensemble ses modificatifs.
- Loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso.

- Loi n° 066-2009/AN du 22 décembre 2009 portant découpage des communes urbaines a statut particulier au BURKINA FASO et ensemble et modifié par Loi 026 -2012/AN.
- Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso.
- Loi d'orientation foncière française de 1967.
- OUEDRAOGO Dieudonné et PICHE Victor 2008, Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso, 33 p.
- OUEDRAOGO Gouriyamba, BAMOGO Omar Koudougou, OUATTARA Amadou, 2008, Gouvernance des espaces verts de loisirs à Ouagadougou : détente et psychose dans un contexte de crise sécuritaire, 20 p.
- PRAT Alain, 1996, Ouagadougou, capitale sahélienne : croissance urbaine et enjeu foncier. Article, 18 p.
- SERE Seydou, 2020, L'accès au logement des jeunes adultes à Ouagadougou (Burkina Faso) : pratiques et stratégies résidentielles. Thèse, Université de rennes 2, 448 p.
- SERE Seydou, 2021, Trajectoire résidentielle des déplacé e s internes et migrant e s à Ouagadougou. GARI. Recherches et débats sur les villes africaines, pp. 89-108
- SOMA Assonsi, 2015, Vulnérabilité et résilience urbaines : Perception et gestion territoriale des risques d'inondation dans la ville de Ouagadougou. Thèse, Université Ouaga I Joseph Ki-Zerbo.
- TRAORE Yaya, 2019, Destination et occupation des espaces verts dans la commune de Ouagadougou : cas de l'arrondissement N°6, 79 p.
- TONDE Alfred Jonas, 1994, Rôle, importance et Gestion des espaces Verts dans la ville de Ouagadougou. Université de Ouagadougou, 105 p.
- ZONGO Mahamadou, 2008, Crises foncières et crises autour du sol dans la ville de Ouagadougou, 22 p.